

**ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE PORTANT DÉLÉGATION
DE SIGNATURE PERMANENTE**

Annabelle Ténèze

Directrice de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

La Présidente de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre Lens »,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 et suivants
et R. 1431-1 et suivants,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics
de coopération culturelle,

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre Lens »
approuvés par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2010,

Vu la délibération n° 2023-226 portant nomination de Madame Annabelle Ténèze en qualité de
Directrice de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre Lens »,

Considérant qu'en application de l'article R. 1431-13 du Code général des collectivités
territoriales, la Présidente peut déléguer sa signature à la Directrice de l'établissement placé
sous sa responsabilité,

Considérant que pour permettre le respect du principe de continuité du service, en cas
d'empêchement ou d'indisponibilité de la Présidente, une délégation de signature doit être
accordée à Madame Annabelle Ténèze, Directrice de l'Établissement Public de Coopération
Culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

ARRÊTE

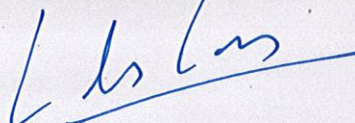
Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Annabelle Ténèze,
Directrice de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre Lens ».

Article 2 : Madame Laurence des Cars, Présidente de l'Établissement Public de Coopération
Culturelle « Musée du Louvre Lens », et Madame Annabelle Ténèze sont chargées, chacune en
ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'État.

Fait à Lens, le 25 septembre 2023

La Présidente,

Laurence DES CARS



La Présidente,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Musée du Louvre-Lens
6 rue Charles Lecocq - Lens
T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative:
Madame la Directrice de l'EPCC
Musée du Louvre-Lens

B.P.11 - 62301 Lens Cedex
France

www.louvre-lens.fr

LOUVRE
Lens

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AI-062-200027662-20230925-2023_193-AI